

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-118

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mme LAMOUCHE Manon 11bis, rue Louis Blanckaert afin d'effectuer son déménagement et emménagement au 586, route de Bergues à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit

- sur un emplacement face au 11bis, rue Louis Blanckaert, le long du bâtiment GITEM,
- sur un emplacement face au 586, route de Bergues

Et ce, le **lundi 29 juin 2026 de 7h à 18h.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 18 juin 2026

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 18/06/2026
Le Maire,
David CALCOEN

